

Le but : - rendre définitive la destruction de la voie technologique industrielle  
- casser les métiers d'enseignants des filières technologiques industrielles

***N'acceptons pas l'irréparable pour les élèves et pour les personnels !***

**Agissons ensemble pour exiger une remise à plat de la réforme de la voie technologique**

***Voie technologique : avec Vincent Peillon, rien ne change !***

Le Ministre a choisi de poursuivre la réforme des STI initiée par le Gouvernement précédent, alors même qu'elle est contestable sur le fond puisque pensée pour restreindre l'accès au lycée général et technologique aux seuls élèves répondant au modèle canonique de la réussite académique, et pour participer à la réduction du nombre de postes dans l'Education nationale.

Pour entériner ce choix, le Ministère demande aux collègues, d'ici le 15 octobre, d'abandonner leur discipline de recrutement et de choisir une nouvelle discipline parmi les quatre spécialités correspondant aux nouveaux concours du CAPET (architecture et construction – L 1411, énergie – L 1412, information et numérique - L1413, ingénierie mécanique – L1414). Finis les

enseignants d'industrie textile, de génie thermique ou de génie industriel du verre et céramique...! Autant de savoirs, de savoir-faire et de qualifications qui vont disparaître à l'avenir et qui manqueront à terme alors que l'objectif proclamé est à la ré-industrialisation de notre économie.

Parallèlement, le CAPET de Technologie est supprimé et les titulaires des quatre nouveaux CAPET auront de fait vocation à enseigner aussi la Technologie en collège. Le Ministère crée ainsi un effet d'aubaine : alors qu'il supprime des postes en lycée technologique, il se donne les moyens de compenser la pénurie de professeurs de Technologie en collège au mépris des formations et des qualifications.

***Le changement de discipline, une procédure brutale et inutile, lourde de menaces !***

Le Rectorat a indiqué lors d'une réunion qui s'est tenue mardi 11 septembre le calendrier et les modalités de recueil des vœux des collègues pour le changement de discipline (voir notre site : [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)).

Rien ne le rend techniquement et réglementairement nécessaire. Pour les mutations, par exemple, il suffit d'établir une correspondance entre les étiquetages de poste, les disciplines d'enseignement et les spécialités de recrutement.

En revanche, au-delà de la perte de qualification qu'il entraîne, ce changement de discipline est lourd de risques pour les personnels, déjà malmenés par la réforme (suppressions de postes, formation et accompagnement notoirement insuffisants) :

- subir une mesure de carte scolaire si la discipline choisie et validée ne correspond pas aux « besoins » de l'établissement ; ce serait le cas par exemple d'un enseignant versé en SII-AC dans un lycée sans formation dans cette discipline,
- se retrouver alors à temps plein en Technologie en collège,
- se voir, à terme, fermer tout accès au « post-bac » dont les étiquetages de postes conservent les références aux disciplines de recrutement...

***Le Gouvernement, par l'intermédiaire du Ministre de l'Education nationale, a annoncé une nouvelle loi d'orientation pour l'Ecole. Il n'y a donc pas d'urgence à organiser le changement de discipline et nous restons fermement opposés à la réforme STI2D. Le SNES est porteur d'une autre réforme pour la voie technologique.***

Afin de vous informer et débattre sur la signification et les conséquences individuelles et collectives du changement de discipline et pour organiser une riposte d'ampleur, nous vous appelons dès maintenant à vous mobiliser.



**Venez participer**  
**à l'Assemblée Générale des professeurs de STI et STL,**  
**le mercredi 19 septembre à la Bourse du Travail de Paris,**  
**à partir de 14h.**

Bourse du travail, 3 rue du Château d'eau, 75010 Paris, métro République.